

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 05 février 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	9

Date de la convocation
29 janvier 2025

Date d'affichage
29 janvier 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt cinq

et le cinq février

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, BATTIN Marie-Christine, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : BONI Emilie, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas.

Absents :

a été nommé secrétaire : DUVAL Olivier

Régularisation foncière

Intervenant : M. DUVAL Olivier, Adjoint expose au Conseil Municipal les démarches engagées pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 503 d'une contenance de 28 m², appartenant à Mme GRAND Eliane, correspondant à une emprise de voirie. Il précise qu'un accord est intervenu avec la propriétaire pour une cession à 30 € le m² prix de vente.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal

- de valider l'acte de cession à intervenir dans les conditions précitées
- d'acquérir la parcelle désignée ci-avant d'une contenance de 28 m², moyennant 30 € prix au m²
- dit que les frais d'acte seront à la charge de la Commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 9, abstention = 0, contre = 0) :

- accepte la poursuite des démarches engagées telle qu'elle lui a été présentée ;
- accepte la cession à la Commune de la parcelle précitée
- accepte le principe et les conditions de la cession
- autorise M. le Maire à recevoir l'acte à intervenir en la forme administrative et à signer toutes les pièces consécutives ;
- autorise M. PETIT Gilles en sa qualité d'adjoint à représenter la Commune en tant qu'acquéreur, et à signer toutes les pièces consécutives.

Ainsi délibéré, Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel

Le secrétaire de séance,
DUVAL Olivier



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du